



2^{ème} série de réunions publiques relative à la révision du PLU 3.1

Compte rendu de la réunion publique
du **29 janvier 2013**
à Saint – Vincent de Paul

Sommaire

1.	Introduction.....	3
1.1.	Contexte de la réunion publique	3
1.2.	Introduction de Monsieur le Maire,.....	4
1.3.	Présentation de l'avancement du projet de PLU 3.1 et du projet communal.....	4
1.4.	Présentation de la carte « ville en projet ».....	4
2.	Contributions des participants.....	5
2.1.	Les éléments du projet qui ne conviennent pas.....	5
2.2.	Les éléments complémentaires à prendre en compte	5
2.3.	Les questionnements posés par les participants	6
3.	Conclusion de Monsieur le Maire.....	7

1. Introduction

1.1. Contexte de la réunion publique

Une dizaine de personnes s'est réunie à Saint-Vincent de Paul le 29 janvier 2013, pour prendre connaissance de l'avancement de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme 3.1 et discuter du projet décliné au niveau communal.

Après un discours introductif de Monsieur le Maire, monsieur Soubiran, Françoise Le Guern de la direction de l'urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) a présenté l'état d'avancement du projet de PLU 3.1 ainsi que sa déclinaison locale en s'appuyant sur un document de travail, la carte « ville en projet » du Taillan-Médoc.

Charlotte Zuckmeyer de Res publica animait les débats.

Quel est l'objectif de cette deuxième réunion publique ?

Les 27 réunions publiques communales ont pour objectif de présenter l'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme 3.1 depuis la première série de réunions publiques communales qui avait eu lieu de décembre 2011 à janvier 2012. Avec un temps de travail par table, il s'agit avant tout de permettre aux participants de donner leurs avis sur le projet de PLU 3.1 décliné au niveau communal.

Comment débat-on ?

Le débat s'instaure par le biais de tables rondes, autour desquelles 8 à 10 participants s'installent et répondent collectivement aux questions. Les élus sont invités à participer mais se regroupent à une même table. Après ce travail, les tables restituent en plénière à toutes les autres le fruit de leur réflexion. C'est l'objet de ce compte-rendu.

Quelles sont les suites ?

Après cette deuxième session de réunions dans les communes, qui ont pour but de discuter localement des enjeux et des projets de chaque territoire, les contributions des résidents et des acteurs des communes viendront nourrir la réflexion en cours avec les partenaires et institutionnels. La CUB, in fine, tient la plume du document de PLU 3.1, mais elle le fait avec le concours des communes, des acteurs, de la société civile et des habitants.

1.2. Introduction de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire accueille les participants en les remerciant de leur présence et laisse la parole à La Cub qui présente l'état d'avancement du projet de PLU 3.1 ainsi que sa déclinaison au niveau communal.

1.3. Présentation de l'avancement du projet de PLU 3.1 et du projet communal

La présentation de la CUB accompagne le compte-rendu sous format PowerPoint. Les documents sont également disponibles sur la page du site www.participation.lacub.fr dédiée aux comptes rendus des réunions publiques des 27 communes. Ces comptes rendus sont rédigés à partir des contributions collectives et individuelles des participants mais également, ils s'appuient sur les enregistrements des débats.

1.4. Présentation de la carte « ville en projet »

La volonté de la commune est de faire un projet de territoire avec une certaine harmonie entre ce qui existe de construit et ce qui reste à construire pour maintenir une activité sur la commune, maintenir des habitants, des équipements, des services et pouvoir accueillir un minimum de personnes et que cela se fasse avec un projet de nature intéressant l'ensemble de la presqu'île.

Présentation succincte des principes de la carte :

- Les espaces représentés en vert correspondent aux espaces naturels, agricoles (points verts) et viticoles,
- la flèche verte en pointillés, correspond à la grande coulée verte, avec la volonté de conserver le caractère vert des bords de la Dordogne. Sont représentés également, les fils d'eau des Jalles.
- les parties en gris représentent les hameaux significatifs sur la commune. Il y a aussi des constructions isolées sur le territoire communal qui ne sont pas représentées à cette échelle.
- Par ailleurs, il est envisagé, sous conditions (en discussion avec l'Etat), un développement du bourg (représenté par la couleur rose saumon), autour du plan d'eau actuel et de la partie sud. Egalement, à l'est mais de manière limitée, il y a certaines zones à urbaniser. Il y en a moins que lors du PLU actuel mais nous devons prendre en compte les dispositions émises par l'Etat concernant le risque inondation.

2. Contributions des participants

Après avoir répondu individuellement à des questions, et en avoir débattu entre eux, les participants réunis par table de 8 à 10 personnes ont restitué à l'assemblée le fruit de leurs échanges. La restitution et la lecture des fiches de contribution remises à la fin de la réunion font ressortir les avis des participants sur le projet présenté ainsi que les éléments complémentaires à prendre en compte. Les termes employés sont des « verbatim » extraits des restitutions ou le plus proche possible des expressions utilisées par les participants.

Les questions posées aux participants étaient les suivantes :

- Suite à la déclinaison du projet à l'échelle communale, qui vient de vous être présentée, quels éléments du projet vous conviennent ? Pourquoi ?
- Quels éléments ne vous conviennent pas ? Pourquoi ?
- Compte tenu de la singularité du territoire, quels sont les éléments complémentaires qui vous paraissent importants à prendre en compte ? (en termes d'habitat, de déplacement, de cadre de vie, de développement économique...)

2.1. Les éléments du projet qui ne conviennent pas

Les participants n'adhèrent pas à :

- **L'habitat et l'urbanisme**
 - o Le projet d'urbanisme proposé n'apporte rien aux zones isolées du centre bourg. Toutes les actions sont focalisées sur le centre bourg.
- **Autres sujets évoqués**
 - o Au manque de lisibilité et de compréhension quant à la multiplication des documents et des démarches lancées: PLU, PPRI, RIG, SCOT...L'articulation n'est pas évidente pour la population.

2.2. Les éléments complémentaires à prendre en compte

Les participants souhaitent :

- **Les déplacements**
 - o Développer des cheminements doux sécurisés, pistes cyclables ou autre pour accéder à des espaces de détente et de promenade sans la voiture,
 - o Notamment, 2 Pistes cyclables :
 - 1 dans l'axe Nord-Sud

- 1 pour relier la commune à la gare de Lagrave
- Avoir des trains cadencés depuis Ambarès et précisément depuis la gare de Lagrave, pour rejoindre rapidement le centre ville,
- Développer l'offre en transport en commun car aujourd'hui elle n'est pas suffisante pour inciter son usage.

2.3. Les questionnements posés par les participants

- Qu'est-ce que le nouveau PLU va apporter par rapport à l'ancien ?
- Pourquoi dans certaines communes voisines les constructions sont-elles encore autorisées, alors qu'elles sont concernées par le même risque d'inondabilité des sols ?

3. Conclusion de Monsieur le Maire

Pour conclure, Monsieur le Maire remercie, tout d'abord, la participation des habitants.

Ensuite, il fait part de sa lassitude vis à vis de la position de l'Etat concernant le risque inondation.

Il mène un combat acharné depuis des années pour faire bouger les lignes, mais en vain.

Selon Monsieur le Maire, les résultats de l'étude hydraulique du centre ville attestent que les zones de projets seraient hors d'eau, mais l'Etat semble ne pas vouloir entendre cette version et garde une position très ferme.